

**PRÉFECTURE**  
**des Alpes-de-Haute-Provence**

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**4/Mars 2018**

**2018-18**

**Parution le lundi 19 Mars 2018**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**2018-18**

**Spécial 4/Mars 2018**  
**SOMMAIRE**

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la  
Préfecture :*

*[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr), rubrique « Nos Publications »*

**Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi de la région PACA**

**Décision du 2 février 2018** accordant subdélégation de signature au directeur adjoint de la  
DIRECCTE et au chef du service de la métrologie légale en PACA **Pg 1**



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Décision du – 2 FEV. 2018

Décision de M. Patrick MADDALONE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant subdélégation de signature dans le domaine de la métrologie légale (compétences départementales)

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et les arrêtés ministériels catégoriels associés,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence du 29 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Patrick MADDALONE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 20 février 2015 portant nomination sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (Jean-Michel EMERIQUE),

Vu l'arrêté du 01 avril 2016 portant affectation sur l'emploi de chef de service de la métrologie légale de la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur (Frédéric SCHNEIDER),

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Michel EMERIQUE, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur et chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »,
- M. Frédéric SCHNEIDER, chef du service de la métrologie légale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

à l'effet de signer en mon nom tous actes administratifs énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 29 janvier 2018, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence le 29 janvier 2018.

**Article 2** : Les subdélégations de signature accordées antérieurement dans le domaine de la métrologie légale pour le département des Alpes-de-Haute-Provence (compétences départementales) sont abrogées.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, MM. Patrick MADDALONE, Jean-Michel EMERIQUE et Frédéric SCHNEIDER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet,

Par autorisation,

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Patrick MADDALONE